



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Activites

Question écrite n° 41796

### Texte de la question

M. Michel Terrot attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur le délicat dossier des défaillances bancaires. Quinze banques ont connu en France au cours des vingt dernières années des défaillances pour un montant de plusieurs centaines de millions de francs. Les sommes récupérées par les créanciers ont varié de 100 p. 100 à 5 p. 100 avec une moyenne proche de 50 p. 100 et un remboursement qui n'est garanti qu'à hauteur de 400 000 francs. Il souhaite donc connaître son sentiment sur une des propositions du récent rapport parlementaire d'information sur les « modalités de surveillance et de contrôle des établissements de crédit » consistant en la création d'un fonds de garantie pour la protection des dépôts, financé par des cotisations ex ante.

### Texte de la réponse

Conscient des difficultés soulevées par les défaillances d'établissements de crédit survenues au cours des dernières années, le Gouvernement étudie les moyens susceptibles d'améliorer la protection de la clientèle et de renforcer la solidité du système bancaire français. La proposition de créer un fonds de garantie des dépôts financé par des cotisations ex ante, formulée dans le récent rapport d'information de l'Assemblée nationale sur les modalités de surveillance et de contrôle des établissements de crédit, fait l'objet d'un examen approfondi.

### Données clés

**Auteur :** [M. Terrot Michel](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 41796

**Rubrique :** Banques et établissements financiers

**Ministère interrogé :** économie et finances

**Ministère attributaire :** économie et finances

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 29 juillet 1996, page 4050

**Réponse publiée le :** 30 septembre 1996, page 5174